

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : mardi 27 mars 2025 à 20h00 salle de conseil municipal

Présents : Mmes Delaune, Mrs Biardeau, Jouot, Louveau, Leroy-Battu, Montiège, Renaud, Touzet.

Absents : Mmes Brault, Guilloy (excusée, 1 pouvoir donné à Mme Delaune), M. Lepetit (excusé, 1 pouvoir donné à M Renaud)

Secrétaire : Mr Leroy Battu

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 4 février 2025
- Délibération étude trois droits de préemption communale
- Délibération participation 2025 Initiative Brenne
- Délibération autorisation signature convention travaux Enedis passage de câble en souterrain
- Délibération sur projet d'arrêté de protection de biotope sur le Gué de Laveau
- Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2024 budget assainissement.
- Délibérations pour l'approbation du compte administratif 2024 budget assainissement + affectation du résultat 2024 sur le budget 2025.
- Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2024 budget principal.
- Délibérations pour l'approbation du compte administratif budget principal 2024 + affectation du résultat 2024 sur le budget 2025
- Délibération vote des taux 2025
- Questions diverses

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 4 février 2025

M. Montiège fait remarquer qu'il serait bien d'indiquer dans le compte rendu que la création des 4 postes fait suite à la demande par courriers, d'agents éligibles à la promotion et à l'avancement de grade. Leurs courriers ont été lus avant décision du conseil municipal.

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

2. Délibération étude trois droits de préemption communale

M. le Maire fait part au conseil municipal de trois déclarations d'intention d'aliéner ou de demandes d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, transmises par des notaires concernant la vente des biens suivants :

- Bien situé dans le bourg, parcelles cadastrées AB N° 264-265 pour un montant de cinq mille euros (5 000 €).
- Bien situé 2-4 rue de la Manzatte, parcelles cadastrées AB N° 160-161 pour un montant de vingt mille euros (20 000 €).
- Bien situé dans le bourg, parcelles cadastrées AB N° 738-736 pour un montant de deux mille euros (2 000 €).

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'achat des biens ci-dessus.

3. Délibération participation 2025 Initiative Brenne

M. le Maire présente la structure Initiative Brenne qui soutient les porteurs de projets dans le développement de leur entreprise en leur accordant notamment des aides financières. De nombreuses entreprises de Prissac ont bénéficié de ces aides à la création. La CdC MOVA est adhérente ; les communes peuvent également adhérer à Initiative Brenne.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE que la commune de Prissac adhère à Initiative Brenne pour 2025.

4. Délibération autorisation signature convention travaux Enedis passage de câble en souterrain

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de travaux au hameau de Saint-Pierre, ENEDIS souhaite procéder à l'installation d'une ligne électrique de 400 volts sous le chemin d'exploitation communale cadastré ZE N°3. Ces travaux nécessitent de réaliser une bande de 3 m de largeur, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 85 m ainsi que ses accessoires sous le domaine public communal, chemin d'exploitation, parcelle ZE N°3.

Cela nécessite l'accord de la commune, propriétaire, et la signature d'une convention entre la commune et ENEDIS (voir convention ci-annexée).

Aussi après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le maire à signer la convention avec ENEDIS pour les travaux décrits ci-dessus.

5. Délibération sur projet d'arrêté de protection de biotope sur le Gué de Laveau

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture de l'Indre du 4 février 2025, concernant un projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope portant création d'une zone de protection de biotope sur des terres situées au Gué de Laveau, appartenant à un propriétaire de Prissac.

Un arrêté de biotope vise à préserver les habitats naturels (faune/flore) en définissant des mesures de protection sur un espace défini dans cet arrêté.

M. le Préfet demande l'avis du conseil municipal, via délibération, sur ce projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope. A défaut d'une réponse de la commune sous 3 mois, l'avis sera réputé favorable.

Aussi après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
DONNE un avis favorable à ce projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope au Gué de Laveau

6. Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2024 budget assainissement.

7. Délibérations pour l'approbation du compte administratif 2024 budget assainissement + affectation du résultat 2024 sur le budget 2025.

Compte de gestion du budget assainissement 2024

M. Jouot présente aux élus les résultats et indique que le compte de gestion établi par la trésorerie du Blanc et le compte administratif de la commune sont parfaitement concordants.

Compte administratif 2024 du budget assainissement.

Sur l'année 2024, les sections de fonctionnement et d'investissement présentent dans leur ensemble un résultat positif :

- En fonctionnement, déficit de 889.21 euros (17 519.86 € de dépenses pour 16 630.65 € de recettes).
- En investissement, excédent de 1 270.25 € (1 698 € de dépenses pour 2 968.25 € de recettes).

Après reprise des soldes de l'année antérieure, les résultats définitifs suivants seront à intégrer dans le budget 2025 :

RESULTAT FONCTIONNEMENT

Résultat réel	- 889.21
résultat N - 1	21 382.32
Résultat cumulé	20 493.11

RESULTAT INVESTISSEMENT

Résultat réel	1270.25
résultat N - 1	86 372.19
Résultat cumulé	87 642.44

RAR Dépenses	0,00
RAR Recettes	0,00
Besoin de financement	0,00

Le besoin de financement étant nul, le conseil municipal décide de ne rien affecter à l'article 1068 et de reporter la totalité du résultat aux comptes 002 et 001 du budget 2025 (comptes de report- de résultat en fonctionnement et investissement).

Après échanges, le conseil municipal délibère sans la participation de M. le Maire ; il adopte, à l'unanimité des votants, le compte de gestion et le compte administratif du budget d'assainissement 2024, et l'affectation du résultat pour le budget 2025.

- 8. Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2024 budget principal**
- 9. Délibérations pour l'approbation du compte administratif budget principal 2024 + affectation du résultat 2024 sur le budget 2025**

Compte de gestion du budget principal 2024

M. Jouot présente aux élus les résultats, et il indique que le compte de gestion établi par la trésorerie du Blanc et le compte administratif de la commune sont parfaitement concordants.

Compte administratif 2024

- Fonctionnement : les dépenses sont arrêtées sur un montant de 660 256.92 € et les recettes sur celui de 832 121.55 €. L'exercice se clôture sur un excédent de 171 864.63 €.
- Investissement : avec 202 949.46 € de dépenses et 92 666.76 € de recettes, l'exercice se clôture sur un déficit de – 110 282.70 €.

Après échanges, le conseil municipal délibère sans la participation de M. le Maire ; il adopte, à l'unanimité des votants, le compte de gestion et le compte administratif du budget principal 2024.

Affectation du résultat

Afin de préparer le budget 2025, il convient de définir les affectations comptables concernant les « restes à réaliser » 2024 (recettes et dépenses pour l'exécution des travaux commencés et non terminés, qui sont à reporter sur le budget 2025).

RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024

Résultat réel	171 864.63
résultat N - 1	536 959.80
Résultat cumulé	708 824.43

RESULTAT INVESTISSEMENT 2024	
Résultat réel	-110282.70
résultat N - 1	- 45 891.66
Résultat cumulé	- 156 174.36
RAR Dépenses	105 916
RAR Recettes	211 993.58
Résultat cumulé	-50 096.78
Besoin de financement	50 096.78
Résultat à affecter au 1068	50 096.78 €
Crédit reporté au R002 (fonct)	658 727.65 €
Crédit reporté au D001 (inv)	- 156 174.36 €

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité adopte l'affectation du résultat proposée.

10. Délibération vote des taux 2025

M. le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2025 concernant les taxes directes locales (Etat N°1259).

Au vu des résultats du compte administratif 2024, M. le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux et de reconduire pour l'année 2025 les taux d'imposition de l'année précédente à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 33.09 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38.93 %
- Taxe habitation (Résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 12.85 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus.

11. Questions diverses

Bâtiment communal salon de coiffure

La coiffeuse de Prissac expose devant le conseil municipal son projet d'avoir une autre personne qui exercera, à l'étage, une activité d'esthéticienne à titre individuel. Cela permettrait d'avoir une activité commerciale complémentaire à celle de la coiffeuse. Un essai d'une demi-journée par semaine est envisagé et plus suivant la demande par la suite. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Ecole

M. Jouot informe le conseil municipal qu'il a participé à la réunion du conseil d'école qui s'est bien passée. Des intervenants proposent des activités de découverte autour de la danse et de la musique traditionnelle. Un intervenant en sport a dispensé 10 séances pour faire une initiation à différents sports.

Des sorties sont prévues à la médiathèque de Châteauroux dans le cadre du prix Escapages, au cinéma et en fin d'année.

L'école remercie la commune pour l'installation du nouveau portillon d'entrée à commande électrique et de la clôture.

Pharmacie

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu, des services de l'ARS, une réponse à son dernier courrier de février 2025. L'ARS nous informe avoir reçu une demande d'ouverture d'une pharmacie annexe à Prissac par une pharmacie des alentours. Cette demande est en instruction.

Radar pédagogique mobile

Le radar pédagogique mobile commandé vient d'être livré. Il faudra déterminer à présent un ou des lieu(x) d'implantation(s) pour l'installer.

Terrain de football

Le Maire demandera au CAUE de faire un projet d'esquisse pour aménager l'espace.
Des travaux de busage d'un fossé seront nécessaires.

Le plombier est passé au vestiaire du stade pour effectuer des travaux de réparations. Une nouvelle intervention sera nécessaire pour baisser la température de l'eau des douches qui est trop chaude.

Musée de Prissac

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le 14 mars dernier a été signé, à Prissac, une convention de financement entre la Caisse des dépôts et Consignations et le PNR de la Brenne pour un projet de pôle expérimental pour une agriculture résiliente.

Cette convention attribue une enveloppe de 300 000 € au PNR de la Brenne pour la mise en œuvre de projets autour du pôle expérimental pour une agriculture résiliente.

Le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir sur des projets pouvant être mis en œuvre autour du thème de l'agriculture résiliente et du musée de machinerie agricole afin de pouvoir bénéficier d'un financement dans le cadre de cette enveloppe.

CDC MOVA

M. le Maire informe le conseil municipal que la CDC MOVA vient d'adresser le 27 février un courrier avec un rapport de la CLECT présentant le nouveau calcul des dépenses transférées. Les communes disposent de 3 mois pour soumettre ce rapport à l'approbation de leur conseil municipal.

Ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour délibération.

Départ en retraite d'un agent technique

M. le Maire informe le conseil municipal du départ en retraite au 1er septembre de l'un de nos agents techniques.

Il faut réfléchir à son remplacement. La commission du personnel sera réunie prochainement.

Cimetière

L'entretien du cimetière pour la fête des Rameaux sera fait dans les prochaines semaines.

Chemins communaux

La commune dans le cadre de l'entretien des chemins a déjà fait mettre une importante quantité de cailloux.

Stérilisation des chats errants

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une campagne de stérilisation des chats errants, par la CDC MOVA, vient de débuter sur notre commune pour plusieurs mois.

Numérotation des habitations

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il faut publier sur le fichier national intitulé « Base Adresse Nationale » l'ensemble des numéros des habitations de Prissac.

Pour cela il faudra donner également une numérotation aux fermes et hameaux isolés, pour lesquelles la commune avait précédemment décidé de ne pas attribuer une numérotation.

C'est un travail fastidieux qui demande une grande disponibilité, pour lequel de nombreuses communes ont des difficultés à le réaliser (article nouvelle république du 28 février).

Les services de La Poste proposent une prestation de service pour effectuer ce travail. M. le Maire demande l'aide d'élus pour ce travail.

Tour de table

M. Jouot fait part que le service d'aide à la personne de l'association Familles Rurales manque de personnel.

M. Biardeau demande si la CDC MOVA va entreprendre cette année des travaux de voirie sur notre commune. C'est la CDC MOVA qui va déterminer les travaux voirie à entreprendre sur l'ensemble des communes.

Pour 2025, il est peu probable que des travaux de voirie soient réalisés sur la commune.

M. Renaud informe le conseil municipal s'être rendu à la réunion du syndicat de transport d'Argenton sur Creuse et à celle du syndicat de transport de Saint Benoit du Sault.

Il signale aussi qu'un volet à l'école est toujours descellé.

M. le Maire demandera aux agents techniques d'effectuer la réparation.

Commission des finances lundi 31 mars à 14h30.

Levée de séance à 23 h 00.